



MAIRIE DE VALENSOLE
Place Frédéric Mistral
04210 VALENSOLE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 5 JUIN 2024 A 19H30**

Date de convocation : 03.06.2024.

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois de juin, sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Présents :

Gérard AURRIC, Marcel GOSSA, Bernard MAGNAN, Marie-Hélène ARPAÏA, Nicolas BEC, David SAUVAIRE, Odile RICHEBOIS, Corinne DI IORIO, Gilles GRADIAN, René JAUFFRET, Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL, Fabrice GUILLOT, Danielle BLANC, Robert DOSSETTO.

Absent excusé avec pouvoir :

Annie BOYER pouvoir à Bernard MAGNAN, Delphine DELFINO pouvoir à Nicolas BEC, Sandra SERTORIO pouvoir à Corinne DI IORIO, Nadège BONANNO pouvoir à Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL.

Absent excusé : Quentin POTIGNON, Marie PETILLON, Jean-Jacques RICAUD, Robert LAURENTI, Sébastien ROCHAT.

Secrétaire de séance : Nicolas BEC (élu à l'unanimité).

OBJET N°1 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'URGENCE INVOQUEE PAR MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal qu'il convenait de délibérer en urgence (article L 2121-11 du CGCT) sur une demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du projet de construction du Tennis Club House dans la mesure où le dossier devait être transmis au service concerné le 5 juin 2024 dernier délai.

Il a été demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'urgence invoquée par Monsieur le Maire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la procédure d'urgence relative à la convocation du conseil municipal.

OBJET N°2 DEMANDE DE SUBVENTION A L'ANS : CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE TENNIS

Monsieur Nicolas Bec, conseiller municipal, a rappelé que la Commune possédait à ce jour 3 terrains de tennis entièrement rénovés avec un revêtement en terre battue synthétique. Ces équipements se trouvent au sein du complexe sportif communal composé d'un stade de football, d'un city stade, de la piscine municipale ainsi que d'une piste de pumptrack.

La qualité des courts de tennis rénovés a contribué à développer la pratique de ce sport sur la Commune.

Afin de poursuivre sa politique d'amélioration et de développement des installations sportives, la Commune prévoit de construire un club house destiné à la pratique du tennis.

Ce futur équipement d'environ 80 m² se composera d'un espace de rangement pour le matériel, de vestiaires/sanitaires hommes et femme, d'un bureau, d'une salle permettant de recevoir des groupes (formations, scolaires, cours pédagogiques en intérieur...) ainsi que d'un WC PMR accessible directement depuis l'extérieur pour les personnes extérieures utilisatrices des courts.

.../...

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses :

Coût d'objectif 378 605,00 € HT

Recettes :

Subvention ANS espérée (20% du HT) 75 721,00 €

Subvention FFT espérée 35 000,00 €

Autofinancement de la commune : 267 884,00 €

378 605,00 €

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont ouverts au budget communal 2024.

Il a été demandé au conseil municipal :

- de valider le projet de travaux et le plan de financement ci-dessus présentés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander à l'Agence Nationale du Sport une subvention d'un montant de 75 721 € afin d'accompagner la commune dans la réalisation de ce projet,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- a validé le projet de travaux et le plan de financement ci-dessus présentés,
- a autorisé Monsieur le Maire à demander à l'Agence Nationale du Sport une subvention d'un montant de 75 721 € afin d'accompagner la commune dans la réalisation de ce projet,
- a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.